

LICENCE 2ème ANNEE

Droit

NOM ET PRENOM :	N° ETUDIANT :
TEL :	EMAIL :
ETUDIANT REDOUBLANT : OUI	NON

Version diplôme : LICDEG 108

Version étape Droit : LDROI2 26

Version étape LAS : LDROL2 26

	Code UE	S3	S4	ECTS	heures CM	heures TD	Nature des épreuves session 1	Seuil de compensation
Résoudre un problème juridique complexe	FONDA2DR			43				10
Droit des obligations - contrats/ responsabilité civile	LDRT340	x	x	14	66	36	ECT	
Droit commercial	LDRT32P1	x		4	30		ET	
Droit public financier	LDRT55P1	x		4	30		ET	
Droit administratif 1 et 2 *	LDRT341	x	x	14	66	36	ECT	
Droit pénal	LDRT42P1		x	7	33	18	ECT	
Situer un problème dans son contexte	COMP2DR			13				7
Recherche juridique et intelligence artificielle *	IA2	x			4			
Sources et fondamentaux du droit	LDRT73	x		5	30		ET	
Histoire du droit pénal et de la justice	LDRT71P1			4	30		ET*	
1 UE au choix	COMPDR2X	Cocher 1 UE						
Histoire de l'Europe	LDRT74			2	20		ET	
Politiques environnementales	LDRT53			2	20		ET	
1 UE au choix	COM2XDR	Cocher 1 UE						
Introduction au droit de l'environnement	LDRT65P1			2	20		ET	
World politics	LDRT31			2	20		ET	
Agir et communiquer	LING2	Cocher 1 UE		4				
Anglais écrit S3	LDROANG3			2		18	CC	
Espagnol écrit S3	LDROESP3			2		18	CC	
Anglais écrit S4	LDROANG4			2		18	CC	
Espagnol écrit S4	LDROESP4			2		18	CC	
TOTAL				60				
Eléments d'ouverture	BCCOUV			3				
Culture - Pratique artistique	PARTS1S2			3			CC	
Théorie et pratique des activités physiques et sportives	TAPSLSE2			3			CC	
Engagement et vie associative	UETRENGA			3			CC	

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation Continue et Terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- * L'examen d'histoire du droit pénal peut, sur décision de l'enseignant chargé du cours, prendre la forme d'un oral pour les étudiants qui le désirent (après inscription auprès de l'enseignant)
- * **La matière Droit administratif 1 et 2 est enseignée au S3 et S4, et évaluée uniquement au S4**

- Seconde chance : 100% note examen session 2

La note de contrôle continu n'est pas prise en compte dans le calcul de la note de seconde chance.

Pour les étudiants inscrits en contrôle terminal dans les matières soumises à travaux dirigés, le poids de l'épreuve est de 100% de la note finale.

ET : Evaluation Terminale

- Session 1 : Examen de fin de semestre
- Session 2 : Examen de session 2

CC : Contrôle Continu

Les UE libres (éléments d'ouverture) ne peuvent être prises qu'une seule fois au cours de la licence.

Elles comptent dans le calcul de la moyenne du semestre dans lequel elles ont été choisies et donnent lieu à 3 ECTS supplémentaires.

L'UE "Recherche juridique et intelligence artificielle" fait partie d'un groupe d'UE qui sera validé en L 3 pour 1 ECTS (avec l'UE "intelligence artificielle en droit : éthique et recherche").

Conditions de validation de l'année de Licence :

- Validation de tous les BCC (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « ADMIS »)

Ou

- Remplir toutes les conditions suivantes :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
et
- BCC Résoudre un problème juridique complexe : moyenne supérieure ou égale à 10/20
et
- BCC Situer un problème dans son contexte : peut être compensé par le BCC Résoudre un problème juridique complexe.
si moyenne supérieure ou égale à 7/20
- BCC linguistique : Le bloc linguistique se compense avec les autres blocs si la moyenne à l'année est acquise.

MC2C spécifiques relatives à l'inscription en AJAC pour les L1 et les L2 :

cette inscription est soumise à autorisation du jury qui statuera sur les dossiers d'étudiants ayant au moins validé le BCC "Résoudre un problème juridique complexe", et la totalité des UE des BCC "Situer un problème dans son contexte" et "Agir et communiquer" dans l'un des deux semestres.